

Initiation à l'animation participative : la définir, la comprendre, la pratiquer

9 et 10 novembre, 10 décembre 2020 - AURILLAC

Par rapport à l'animation de groupe, la démarche d'animation participative propose un cadre de travail original valorisant le pouvoir d'agir des personnes.

Cette formation s'attachera au processus de construction collective au travers de l'expérimentation de différents techniques d'animation et de leurs applications dans plusieurs contextes professionnels.



OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, les participants seront en capacité de :

- Déterminer les objectifs potentiels en animation participative et leurs applications
- Cerner les rôles possibles de l'intervenant-e dans l'animation participative
- Identifier les facteurs d'échec et les stratégies de réussite en animation participative
- Découvrir et choisir différents techniques d'animation en fonction des objectifs envisagés
- Comprendre les enjeux à distinguer démarche et techniques d'animation participative dans son contexte professionnel
- Élaborer et conduire une séquence en d'animation participative



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel.

Groupe de 10 à 15 participants.

Démarche participative qui alterne des apports théoriques, des études de cas et des travaux de groupes.



LIEU

Aurillac (lieu à préciser)



PUBLICS et PRÉREQUIS

Tous professionnels ou bénévoles associatifs susceptibles de mettre en place des projets de promotion de la santé.

Les publics du Cantal sont prioritaires.

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour accéder à cette formation.



DURÉE & HORAIRES

3 jours (19h30)

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Tarif : Sans frais pédagogiques

Grâce au soutien financier de l'ARS ARA



FORMATEURS

Elvire GAIME et Frédéric GALTIER, formateurs en promotion de la santé à l'IREPS ARA, délégation du Puy de Dôme

VALIDATION DE LA FORMATION

Emargement et suivi de présence par demi journée.

Evaluation des acquis par questionnaire en fin de formation.

Initiation à l'animation participative : la définir, la comprendre, la pratiquer

9 et 10 novembre, 10 décembre 2020 - AURILLAC



Jour 1

Définition de l'animation participative

- Réflexion sur le positionnement de l'animateur
- Travail sur les objectifs de l'animation participative
- Expérimentation de différentes techniques d'animation participative

Jour 2

Compréhension de l'animation participative

- Échanges sur les lignes de force et les limites de l'animation participative
- Découverte et sélection de techniques d'animation en fonction d'objectifs choisis
- Distinction entre démarche d'animation participative et techniques d'animation participatives
- Expérimentation de différentes techniques d'animation participative

Jour 3

Pratique de l'animation participative

- Réflexion sur la place de l'animation participative dans les projets professionnels des participants
- Mise en situation d'une animation
- Évaluation de la formation

Renseignements pédagogiques

Elvire GAIME - IREPS ARA Délégation Puy de Dôme
Tél. 04 73 30 29 40 - elvire.gaime@ireps-ara.org



INSCRIPTION

Je souhaite m'inscrire à la formation

INITIATION A L'ANIMATION PARTICIPATIVE : LA DEFINIR, LA COMPRENDRE, LA PRATIQUER

9 et 10 novembre, 10 décembre 2020—Aurillac

STAGIAIRE

NOM : Prénom :

Profession / fonction :

Adresse (si inscription à titre individuel) :

Tél :

Email :

ORGANISME / EMPLOYEUR

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Nom et prénom du référent formation :

Tél :

Email :

RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Si le contact de facturation est différent, la facture est à adresser à :

Nom :

Email :

Vous vous inscrivez en tant que :

- ☐ Salarié(e)
☐ Personne en recherche d'emploi
☐ Particulier
☐ Bénévole
☐ Profession libérale ou indépendant

Bénéficiez-vous d'un financement public ou d'un OPCO ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel ?

Bulletin à retourner
par mail ou courrier
avant le 16 octobre 2020 à
IREPS ARA délégation Puy de Dôme
13 rue Louis Rosier
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 30 29 40
contact63@ireps-ara.org

Nombre de participants limité à 15 personnes (2 personnes maximum par structure). Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.
Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement sont à la charge du participant ou de son financeur.
Une convention de formation, à nous retourner signée, vous sera envoyée par mail.



IREPS Auvergne-Rhône-Alpes
www.ireps-ara.org

N° de SIREN : 323 390 161 00046 - N° de déclaration d'activité : 82 69 06 790 69

Soutien



L'IREPS ARA conserve vos données personnelles (prénom, nom, email) pour la seule gestion de votre inscription et pour une durée de 36 mois maximum.
Votre adresse mail pourra être utilisée pour vous envoyer les actualités de l'IREPS ARA, il sera possible à tout moment de vous désinscrire.
Vous disposez du droit d'accès aux données vous concernant : consultation, effacement, rectification et limitation du traitement.
Pour exercer ces droits, contactez l'IREPS ARA. Plus d'informations sur [le site de l'IREPS ARA à la rubrique Mentions légales](#).